

M. LANCASTER: Quelle est la nature de ces arbitrages?

L'hon. M. GRAHAM: Bien, nous avons eu un arbitrage, l'année dernière, sur la réclamation d'un entrepreneur, mais dans ce cas-ci, nous avons fait payer tous les frais à l'entrepreneur. Dans certains cas, nous serions peut-être obligés de payer notre arbitre.

M. LANCASTER: Ce ne sont pas des arbitrages sur expropriations?

L'hon. M. GRAHAM: Non.

L'hon. M. FOSTER: On a commencé un arbitrage entre le Gouvernement, au nom de l'Intercolonial et du Grand-Tronc au sujet d'affaires concernant Montréal et le voisinage, et au sujet de l'arrangement conclu il y a quelques années. A-t-il jamais été terminé?

L'hon. M. GRAHAM: Non.

L'hon. M. FOSTER: Pourquoi l'avoir laissé traîner ainsi? Les arbitres sont nommés. n'est-ce pas?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois que le défunt juge Killiam aurait déjà réglé cette question s'il eut vécu. Nous devons nommer un autre arbitre à sa place.

L'hon. M. FOSTER: Y avait-il un seul arbitre?

L'hon. M. GRAHAM: Un arbitre chaque côté, et un tiers.

Arpentages et inspection: canaux, \$3,000.

Arpentages et inspection: chemins de fer, \$28,000.

L'hon. M. GRAHAM: Nous faisons constamment des arpentages le long de nos canaux, afin de délimiter exactement nos immeubles, au cas où nous aurions à y faire des améliorations ou autres travaux. L'inspection des chemins de fer se fait surtout sur les lignes subventionnées par l'Etat. Avant l'acquiescement de la subvention, il nous faut un certificat comme quoi la ligne est construite selon les exigences de la loi des subventions. Les déboursés de ce chef, jusqu'au 31 janvier 1909, à compte de l'exercice courant, ont été de \$15,809.04.

Frais judiciaires au sujet des chemins de fer et des canaux, \$6,000.

L'hon. M. FOSTER: Combien avez-vous dépensé sur ce crédit pendant l'exercice en cours?

L'hon. M. GRAHAM: Jusqu'au 31 janvier dernier, \$2,733.67.

L'hon. M. FOSTER: Un fort montant de ce chef figure dans le rapport de l'auditeur général sous le titre suivant:

Chemin de fer Québec-Southern: Perron, J. L. et A. Geoffrion, honoraires professionnels re Béique, \$1,684.78.

L'hon. M. GRAHAM: J'apprends qu'il y avait un procès au sujet de cette ligne, qui nous devait certains montants, et nous sommes intervenus—si c'est l'expression juridique—pour protéger notre créance.

L'hon. M. FOSTER: L'avez-vous obtenue.

L'hon. M. GRAHAM: En partie seulement.

L'hon. M. FOSTER: Continuez-vous à réclamer?

L'hon. M. BRODEUR: Je crois que l'instance est encore pendante. Je connais une banque qui était intéressée au procès, et, si je ne me trompe, la cause est en appel à la cour suprême.

L'hon. M. FOSTER: Est-ce le même M. Perron qui représentait le Gouvernement dans l'enquête Cassels? Et J. L. et A. Geoffrion sont-ils le nom de la société?

L'hon. M. BRODEUR: Je le crois. Je ne connais qu'un avocat de ce nom.

Pour payer les frais de certains appels à la commission des chemins de fer, \$10,000.

L'hon. M. FOSTER: Comment c'est-il arrivé?

L'hon. M. GRAHAM: Voici comment: Une disposition de la loi sur l'observance du dimanche impliquerait la représentation du département des Chemins de fer devant la commission des chemins de fer, dans les appels résultant de l'application de cette loi. On a fait valoir cette opinion avec insistance auprès du département, et après avoir consulté le ministère de la Justice, il m'a semblé que nous devions, afin de respecter l'intention de la loi, nous faire représenter pour protéger l'intérêt du public généralement. Nous n'étions pas là pour défendre ou pour combattre la loi sur l'observance du dimanche, mais comme intéressés à la question du transport, dans l'intérêt du public.

L'hon. M. FOSTER: Qui vous représentait?

L'hon. M. GRAHAM: M. Buell, de la société Buell et Botsford. Il nous a fait payer un peu plus de \$220. Nous l'avions engagé auparavant dans l'appel sur les allégations contre les compagnies de messageries: c'est pourquoi nous avons retenu plus tard ses services. Nous lui avons payé \$867.74 jusqu'au mois de décembre dernier dans l'affaire des messageries. C'est tout ce que nous avons dépensé de ce chef l'année dernière.

L'hon. M. FOSTER: Pourquoi demandez-vous un si fort montant?

L'hon. M. GRAHAM: Le sous-ministre dit que la Chambre a exprimé souvent l'opinion que nous devrions être prêts, en tout temps, à nous faire représenter devant la commission.